



ARRETE DU MAIRE
N° 2024/11/478

SAINT-CYR-L'ÉCOLE[®]
(YVELINES)

Service Juridique
JPB

Objet : Salon des Arts 2024. Désignation des membres du Jury.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'arrêté municipal n° 2024/08/330 du 4 août 2024 relatif au règlement du Salon des Arts 2024 et notamment son article 4 portant sur la composition et le fonctionnement du Jury chargé d'attribuer les prix aux œuvres exposées lors de cette manifestation.

Vu l'arrêté du Maire n° 2024/11/461 du 13 novembre 2024 relatif à la modification de certaines dispositions de l'article 4 de l'arrêté municipal n°2024/08/330 du 4 août 2024 susvisé.

Considérant qu'il convient de désigner les membres du Jury du Salon des Arts 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Jury chargé d'attribuer les prix aux œuvres exposées lors du Salon des Arts 2024 organisé par la commune de Saint-Cyr-l'École du 20 au 30 novembre 2024 inclus, est ainsi composé :

- Madame Sonia BRAU, Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École.

Les autres membres composant le jury sont les personnes suivantes :

- Madame Sophie MARVIN, adjointe au Maire chargée des Associations, du Sport et de la Culture, Présidente du Jury,
- Monsieur Julien RENAUT, Responsable de service au Service Culture/ Évènementiel,
- Monsieur Philippe de BOUCAUD, Expert en art,
- Madame Warda HAMOU, Présidente du Conseil municipal des jeunes.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 29 NOV. 2024

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : 29 NOV. 2024
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : 29 NOV. 2024



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20241129-2024-11-478-AR
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

Le 29 novembre 2024